



Vie scolaire et disciplines : quelles complémentarités pour valoriser les compétences non cognitives ?

1 – Point de réflexion sur l'arrivée récentes des compétences « non cognitives » dans le paysage éducatif français : compétences dites « transversales », « psychosociales », « comportementales », « soft skills »... Une définition flottante autour de compétences sociales, émotionnelles et civiques qui sont considérées comme secondaires, accessoires face aux compétences cognitives nobles.

2 – Des compétences déjà travaillées de manière spontanée, non organisée, non systématique et surtout non mesurée, en marge des disciplines, mises en place par des services de vie scolaire dans le cadre de leur projet éducatif ou par des professeurs documentalistes, ou encore dans le cadre des actions du CESC : Ateliers de travail sur les émotions, sur l'estime de soi, la médiation, la motivation, formation à l'engagement (délégués)...

L'investissement des professeurs de disciplines sensibilisés reste, en dehors des établissements expérimentaux, marginale et souvent cantonnée à une valorisation de la coopération et la démarche de projet.

Aucune valorisation n'est faite de la contribution de ces actions à la réussite des élèves à part, pendant quelques années, une maladroite note de vie scolaire davantage utilisée en sanction que pour valoriser des compétences acquises.

Un accompagnement important de partenaires de l'école tant pour former les personnels que pour intervenir directement auprès des élèves : AROEVEN...

Des CPE et des professeurs (en particulier documentalistes) devenus compétents sur ces questions, et dont la seule valorisation est de devenir eux-mêmes formateurs.

Une cartographie des compétences des personnels et des actions menées auprès des élèves serait à construire pour permettre d'appréhender la richesse du territoire et de partager les pratiques (l'application Cartoun n'est pas ouverte aux CPE !).

3 – Une prise de conscience récente, au-delà de la vie scolaire (en lien avec les préoccupations sur le climat scolaire et sur la persévérance) que ces compétences sont indispensables pour « être élève » et réussir ses apprentissages et pour permettre un climat scolaire serein dans lequel les apprentissages sont facilités.

4 – La loi de refondation permet l'entrée « officielle » des compétences non cognitives dans les cursus des élèves : nouveau socle (D2-D3), programmes et parcours.

Pour mettre en place la réforme du collège et les parcours, il devient alors nécessaire de poser un regard systémique sur les apprentissages cognitifs et non cognitifs. Professeurs et CPE doivent désormais expliciter leur travail pour trouver les complémentarités, organiser les apprentissages, et envisager la valorisation dans le cadre de l'évaluation du socle.



5 – Entrée timide des compétences non cognitives dans le référentiel des compétences professionnelles des professeurs et des CPE. Cependant il ne s'agit pas d'être compétent et d'incarner mais d'accompagner les élèves dans la construction de leur parcours.

Une prise en compte de ces compétences dans les épreuves orales de recrutements des enseignants et par conséquent dans leur formation paraît nécessaire.

Quelle évaluation des compétences non cognitives indispensables pour enseigner et éduquer ?

Annie Mathieu, IA-IPR EVS, Académie de Poitiers